

La charte pour le respect et la dignité des occupants des terrains

La charte pour le respect et la dignité des occupants des terrains vise à rappeler les droits des personnes mais également les obligations de l'ensemble des acteurs publics ou privés intervenant dans le cadre d'occupation sans titre de terrain. Elle s'appuie sur des textes juridiques internationaux et nationaux.

Elle est portée par de nombreuses associations de défense des droits, dont le CNDH Romeurope.

L'objectif de cette charte est à la fois d'en faire un **outil de plaidoyer** au niveau local en le diffusant auprès des collectivités territoriales, des propriétaires de terrain en sollicitant des entretiens avec ces derniers. Il s'agit également d'un **outil de sensibilisation** qui peut être utilisé comme base pour organiser des réunions ou rencontres avec des voisins.

Nous souhaitons que cette charte soit diffusée le plus largement possible, pour cela vous êtes invités à l'afficher sur les bidonvilles, à la mettre en ligne sur vos sites internet et sur les réseaux sociaux !